



Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE BORDEAUX

ETABLISSEMENT

COLLEGE CAP DE GASCOGNE

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 17.02.2023

Présidence de : Mme Marie-Hélène BELLINGHERY

Quorum :13

Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés : 5

Conseil d'Administration du Collège

Mardi 28 février 2023 à 18h30

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 octobre 2022
- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 novembre 2022
- Présentation de la Dotation Horaire Globale
- DBM pour information



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Cap de Gascogne



4 rue d'Espagne
40500 Saint-Sever
05.58.76.04.27

- Cofinancement
- Voyage en Dordogne
- Voyage sportif

Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la tenue du CA)

Signatures

La Présidente

Marie-Hélène BELLINGHERY



Le Secrétaire

Delphine SALOMON





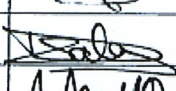
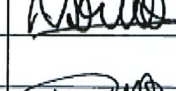


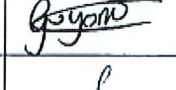


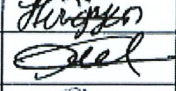
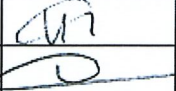


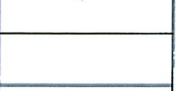



PRESENCE AU CONSEIL

Début de la séance : 18h30

**CLG CAP DE GASCOGNE
 ST SEVER**

Année scolaire 2022-2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION - N° 3 DU 28 FEVRIER 2023

FONCTION	NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	REMPLECE PAR	Signature
CHEF D'ETABLISSEMENT	BELLINGHERY Marie-Hélène	X			-	
CPE	ESTEFFE Maylis	X			-	
ADJOINT-GESTIONNAIRE	CERVEAU Emilie	X			-	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	SALOMON Delphine	X				
	TACHON HALBOUT Sandrine SOUABIÉ Marie	X				
	GRIFFE Jennifer VARÉE Thibault	X				
	DUCROCQ Nicolas	X				
	NEURY Rachel	X				
	MOULAT Jacques	X				
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES OUVRIERS ET DE SERVICE	GUYONNET Cindy	X				
	CHALAMEL Nathalie	X				
REPRESENTANTS ELUS PARENTS D'ELEVES	CUZACQ Karine	X				
	DIXMIER Gaëlle	X				
	HIRIGOYEN Laurianne	X				
	KENNEL Karine	X				
	GRANET Hélène	X				
	SOURILLAN Julie				X	DARILBEAU Lavre
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	BRETHES Emma	X				
	LONNE Raphaël	X				
REPRESENTANTS ELUS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	MARTINEZ Olivier	X				
	LUBIN Monique			X		
	TAUZIN Arnaud			X		
	DUPRAT Marie-Claire	X				
PERSONNALITES QUALIFIEES	DELERUE Pierre-Henri			X		
	LASSERRE André			X		
TOTAL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.	25					



Le quorum étant atteint (au moins 13 voix délibératives), Mme la Principale déclare la séance ouverte.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Delphine SALOMON sera secrétaire de séance.

2. Adoption du PV du Conseil d'Administration du 18 octobre 2022

Suite à un problème de pièce jointe dans l'envoi des mails pour la convocation au Conseil d'Administration n°2, les membres n'avaient pas reçu le PV du CA précédent.

Le vote a donc été reporté au prochain Conseil d'Administration.

Mme Duprat, adjointe à la mairie et responsable des affaires scolaires, indique souhaiter revenir sur la phrase du PV portant sur la question de l'annulation du voyage en Italie. Pour rappel, celui-ci a été annulé car la professeure de latin, en charge du projet, est en arrêt. Sur le PV du dernier CA, il est spécifié que les autres enseignants n'ont pas souhaité partir sans la collègue porteuse de projet car ils ne se sentaient pas maîtriser toutes « les compétences nécessaires » à la préparation et à l'accompagnement d'un tel voyage. Madame Duprat s'interroge sur cette phrase et indique ne pas comprendre qu'un professeur n'ait pas les compétences nécessaires. Elle souligne, après avoir été engagée à préciser l'objet de sa remarque, qu'elle ne comprend ni la formulation de cette phrase qu'elle trouve inadaptée à la situation, ni le fait que le voyage en Italie n'ait pu se faire : d'autres enseignants auraient pu remplacer la porteuse de projet pour l'organiser et l'accompagner.

M. Moulat, professeur, lui répond que le projet était porté par un professeur latiniste et qu'elle est le seul professeur de latin au collège.

Mme Duprat, ne comprend toujours pas qu'on puisse annuler un voyage si le porteur de projet n'est pas là.

Mme Salomon, professeur, précise que pour accompagner les élèves dans les visites, il faut connaître les œuvres et avoir les connaissances et compétences nécessaires pour pouvoir répondre aux questions des élèves et satisfaire leur curiosité. Le mot « compétence » utilisé était justifié.

Mme Sourbie, professeur, explique que l'organisation d'un tel voyage est très lourd et important. Mme Castagnède, la professeure de latin, l'organise seule depuis plusieurs années aussi était-il compliqué de se projeter en équipe sur un tel voyage, l'équipe ne connaissant pas le projet en profondeur. Dans ce cas précis, les relais sont difficiles.

Mme Bellinghery demande à Mme Neury de modérer ses propos face aux demandes de Mme Duprat. Cette dernière a le droit d'exprimer son avis.

Mme Darribeau, parent d'élève, rappelle que la demande des parents au précédent Conseil d'Administration, n'était pas de revenir sur l'annulation mais de notifier l'annulation du voyage aux élèves concernés. Elle confirme que les explications ont bien été données aux élèves.

Vote :

Présents :	22	Votants :	21	Abstention :	4
Pour :	17	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0



3. Adoption du PV du Conseil d'Administration du 21 novembre 2022

Vote :

Présents :	22	Votants :	21	Abstention :	1
Pour :	20	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°18

4. Présentation de la Dotation Horaire Globale

Madame BELLINGHERY présente les documents en annexe 1 et 2

Mme Bellinghery, Principale, fait une présentation de la Dotation Horaire Globale. Il n'y a pas de vote aujourd'hui, le vote de la répartition se fera au prochain Conseil d'Administration. Elle précise que ce vote ne porte pas sur le nombre d'heures dotées mais sur la ventilation qui en sera faite.

Elle annonce le même nombre d'heures que l'an dernier (554h). Elle explique le mode de calcul de la dotation. Le nombre d'heures plancher par matière est multiplié par le nombre de divisions, cela donne le nombre d'heures poste.

Une exception est faite pour les langues vivantes LV1 (anglais, allemand, espagnol) et LV2 (espagnol) pour lesquelles l'établissement reçoit un forfait à partager.

S'ajoute à cela une enveloppe de 51h qui permet de répondre aux besoins ou aux projets des professeurs. Un professeur certifié doit avoir un service de 18h, un professeur agrégé 15h.

Le taux d'heures supplémentaires doit être entre 7 et 8% pour répondre aux consignes académiques. Il peut être imposé à un professeur jusqu'à 2 heures supplémentaires. Un professeur qui demande un temps partiel peut faire des heures supplémentaires s'il le demande mais on ne peut pas les lui imposer.

Mme Bellinghery continue sa présentation avec les nouvelles directives concernant les heures de technologie. Les sciences en 6^{ème} passant de 4h à 3h, cela représentera 5h à répartir sur l'ensemble des disciplines pour faire du renforcement ou de la consolidation en mathématiques et en français dès la rentrée pour tous. Le premier trimestre axé sur le renforcement, permettra de définir les besoins des élèves. Un projet est en construction (textes à l'appui).

Ce sont des professeurs qui seront en charge de ces 2,5h de maths et 2,5h de français (soit une heure de mathématiques et une heure de français par classe de sixième par quinzaine)

Mme Neury, professeure, précise que ces heures peuvent être assurées par des professeurs des écoles (en plus de leur service).

Mme Bellinghery souligne que la difficulté d'échanger entre professeurs des écoles et professeurs du second degré est souvent rapportée lors des conseils école collège. L'idée de ce nouveau dispositif est de permettre des échanges de services, en plus d'engager une nouvelle dimension dans la liaison CM2/6^e.



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Cap de Gascogne



4 rue d'Espagne
40500 Saint-Sever
05.58.76.04.27

Mme Darribeau demande pourquoi un professeur partirait enseigner au primaire ?

Mme Bellinghery répond : un professeur des écoles intervient en 6^{ème} au collège (connaissant mieux les élèves il sera plus en mesure de les aider), le professeur de collège, libéré de sa classe, part faire une intervention devant les élèves du primaire (avec ses ressources didactiques disciplinaires propres).

Mme Dixmier Pronnier, parent d'élève, demande pourquoi ce ne sont pas les professeurs de technologie qui sont en charge de ces missions, et s'interroge sur ce que va devenir le professeur de technologie.

Mme Bellinghery répond qu'il y a une pénurie de professeurs dans cette discipline, qu'il lui est déjà difficile de trouver un remplaçant à ce jour pour l'absence d'une des professeure.

Mme Dixmier Pronnier comprend que les 1,5 postes de technologie vont devenir 1 seul poste.

Mme Bellinghery répond que depuis plusieurs années, le poste est menacé car il y a plus d'apports que de besoins.

Mme Bellinghery rentre dans les détails des disciplines :

- 6 h sont prévues en latin pour répondre aux nombreuses demandes des élèves et faire deux groupes en 5^{ème}. 1 groupe en 4^{ème} et 1 groupe en 3^{ème}.
- 54h en anglais. Une demande de travail à temps partiel de 9h a été formulée par un professeur mais on attend toujours le retour du contrat signé par les instances. A ce jour rien n'est écrit dans le tableau de répartition des moyens mais il faudra demander un BMP de 9h.
- 9h en allemand
- 39h en espagnol
- 81h en français, où les heures plancher seront étoffées en fonction de 3 projets qui pourront être développés ultérieurement.
- 79h en mathématiques comme l'an dernier.
- 57.5h en histoire géographie, il faudra compléter un poste en sous service, peut-être avec des heures de remédiation en 6^{ème}.
- 20h en technologie, il n'y a plus qu'un seul poste.
- 27h en sciences physiques, il faudra un BMP de 6h.
- 19h en éducation musicale, 2 heures de chorales sont incluses dans le service du professeur et seront payées en HSA.
- 18h en arts plastiques : il faudra compléter 1h de sous service peut-être avec des heures de remédiation en 6^{ème}.
- 21h pour le professeur référent, Mme Forsans
- 21h pour le professeur détaché en ULIS
- 65h en EPS, les heures d'UNSS sont incluses
- Le norvégien est une ligne qui permet de mettre une heure en réserve et de la transformer en 30 HSE pour répondre aux besoins ponctuels (avant c'était 36h), cette année il n'y a pas de réserve.

La présentation de la DHG se poursuit par la SVT, discipline qui demandera le plus d'attention :

34h en SVT (32h + 2h de vaisselle). La répartition des services n'est pas actée dans cette discipline. Le Professeur cette année est un TZR car le titulaire du poste avait demandé un révision d'affectation. Il faut attendre le mouvement pour connaître l'issue du poste.

Mme Duprat demande s'il y a eu une discussion pour sauver ce poste.

Mme Bellinghery répond qu'elle souhaite que le poste devienne un BMP. Ainsi, Mme Bentabet, la professeure en poste cette année, aurait une chance d'être nommée à nouveau l'an prochain.

Mme Sourbié, s'inquiète de la perte de ce poste de SVT.



Mme Salomon précise que la demande chaque année d'un BMP ne permet pas au collègue de SVT de se projeter sur l'année suivante d'un point de vue organisationnel ni pédagogique. La SVT étant présente à l'examen du DNB, il est important de pouvoir travailler en équipe stable.

Mme Bellinghery répond que de son point de vue, le mouvement est intéressant et qu'il est peut-être préférable de perdre le poste et d'avoir quelqu'un qui change régulièrement pour apporter un regard pédagogique nouveau.

La présentation de la DHG est terminée : il reste 3,5h à positionner dans le tableau pour répondre à la mise en place, pour les élèves de 6^{ème}, des 5h de consolidation en math et français.

5. DBM pour information

Madame Cerveau présente deux Décisions Budgétaires Modificatives pour information :

Décision budgétaire modificative du Service Restauration :

Ajustement à la réalité des recettes au 31 décembre 2022

+ 4746,16 € de recettes pour les repas commensaux

+ 623,38 € de recettes pour les repas élèves

- 7544,70 € de recettes pour les forfaits DP

Soit une baisse des recettes de 2175,16 €

Etablissement : 0400038Z
 COLLEGE CAP DE GASCOGNE
 4 RUE D'ESPAGNE

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
 présentées pour information au conseil d'administration

40500 ST SEVER

EXERCICE 2022 - Edition du 31/12/2022

Pièce B10
 DBM INFO
 Page n° 1

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	SRH	REPAS	CCMX	7062	Restauration et hébergement Repas restauration Repas commensaux Prod.Restaur.Scol.et héberg				10 692,00	4 746,16	15 438,16
2	SRH	REPAS	CEOC	7062	Restauration et hébergement Repas restauration Repas élèves occasionnels Prod.Restaur.Scol.et héberg				225,12	623,38	848,50
3	SRH	REPAS	CFDP	7062	Restauration et hébergement Repas restauration Forfaits collégiens DP Prod.Restaur.Scol.et héberg				164 462,40	-7 544,70	156 917,70
4	SRH	REVCT	CRVCD		Restauration et hébergement Reversement Reversement au CD40	21 045,54	-261,02	20 784,52			
5	SRH	CNOUR	ODENR		Restauration et hébergement Crédit nourriture Achats de denrées	101 189,66	-1 489,96	99 699,66			
6	SRH	VIAB	CGAZ		Restauration et hébergement Viabilisation Gaz	15 000,00	-424,16	14 575,84			



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Cap de Gascogne



4 rue d'Espagne
40500 Saint-Sever
05.58.76.04.27

Décision budgétaire modificative à la demande du Conseil Départemental des Landes sur le budget primitif 2023 :

Objet : contrôle budgétaire 2023 (observations et demande de rectification)

Madame la Principale,

A l'occasion du contrôle du budget 2023 effectué par mes services, il a été observé qu'une part de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été affectée au financement de voyages scolaires.

Destinée à financer la mise en œuvre des enseignements obligatoires pour l'ensemble des collégiens, la part pédagogie de la DGF n'a pas vocation à couvrir tout ou partie des dépenses d'une telle activité « facultative » au sens de la réglementation.

De plus, au Service Restauration et Hébergement, des frais d'hébergement sont compris dans les charges communes de fonctionnement. Or, ces frais ne peuvent être considérés comme tels mais relèvent du crédit nourriture.

Je vous saurais gré de procéder à cette correction à l'occasion de la réception du budget.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame la Principale, à l'assurance de ma considération distinguée.

D.B.M. n°1		Exécutoire au 17/01/2023			Réf : Rectif à la dde du CD40 - AP		Opération n°1		Type opération : 21 - Ressources spécifiques		
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	AP	SEJP	ODGF	7443	Activité pédagogique Séjours pédagogiques Dotation globale de fonctionnement CD40 Subventions Département				4 000.00	-4 000.00	0.00
2	AP	PROP	ODGF	7443	Activité pédagogique Projets pédagogiques Dotation globale de fonctionnement CD40 Subventions Département				3 000.00	1 500.00	4 500.00
3	AP	ENSG	ODGF	7443	Activité pédagogique Enseignement général Dotation globale de fonctionnement CD40 Subventions Département				5 900.00	2 500.00	8 400.00
4	AP	PROP	OSVT		Activité pédagogique Projets pédagogiques Sorties, visites, transports	2 500.00	2 000.00	4 500.00			
5	AP	ENSG	OPEDA		Activité pédagogique Enseignement général Fournitures pédagogiques	4 000.00	1 500.00	5 500.00			
6	AP	ENSG	ORDOC		Activité pédagogique Enseignement général Ressources documentaires	1 500.00	500.00	2 000.00			
7	AP	SEJP	OPARTC		Activité pédagogique Séjours pédagogiques Part collège séjours pédagogiques	4 000.00	-4 000.00	0.00			

D.B.M. n°1		Exécutoire au 17/01/2023			Réf : Rectif à la dde du CD40 - SRH		Opération n°2		Type opération : 21 - Ressources spécifiques		
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	SRH	REPAS	CEOC	7062	Restauration et hébergement Repas restauration Repas élèves occasionnels Prod.Restaur.Scol.et héberg				582.80	-150.00	412.80
2	SRH	REPAS	CCMX	7062	Restauration et hébergement Repas restauration Repas commensaux Prod.Restaur.Scol.et héberg				13 539.00	150.00	13 689.00
3	SRH	CNOUR	CDENR		Restauration et hébergement Crédit nourriture Achats de denrées	141 857.06	-150.00	141 707.06			
4	SRH	CNOUR	OSTAG		Restauration et hébergement Crédit nourriture Frais de stage	0.00	150.00	150.00			
5	SRH	LOSRH	OSTAG		Restauration et hébergement Logistique restauration Frais de stage	150.00	-150.00	0.00			
6	SRH	MAINT	GENRE		Restauration et hébergement Maintenance et Sécurité Entretien et réparations	2 120.25	150.00	2 270.25			



6. Cofinancement

Présentation des projets d'achats en cofinancement avec le Conseil Départemental des Landes pour 2023 :

Cofinancement à hauteur de 30%

- Proposition d'achat de 2 nouveaux chariots de ménage complet + 1 chariot spécialement adapté à la restauration. Investissement dans du matériel plus ergonomique pour les agents et répondant au cahier des charges du CD40.
Objectifs : renouveler le parc sur plusieurs années
Environ 1000 € par chariot complet et environ 800 € pour la restauration
Nécessitera un prélèvement sur les fonds de roulement.
- Livres pour le CDI
- Fauteuils pour l'aménagement du foyer des élèves

7. Voyage en Dordogne

Mme Cerveau présente l'appel d'offre qu'elle demande aux membres du conseil d'administration de discuter compte tenu du calendrier trop serré. L'appel d'offre se terminait le 13 février, le voyage est prévu fin mai, il faudra ce jour choisir l'offre et voter la part des familles pour pouvoir lancer les paiements et les échéanciers.

Mme Bellinghery présente Mme Castay, professeure d'histoire géographie, qui a demandé à être invitée car elle est porteuse du projet et lui donne la parole pour présenter le voyage scolaire prévu.

Mme Castay, explique que l'équipe d'histoire géographie projette d'amener tous les élèves de 5^{ème} (110 élèves) pour découvrir le patrimoine médiéval en Dordogne. L'objectif étant de donner du sens à ce que les élèves travaillent en classe, le moyen âge étant au programme de 5^{ème}.

Le programme des visites guidées est présenté : la ville de Sarlat, le village de Beynac et la forteresse féodale, la bastide de Domme, le château de Castelnaud, le village de La Roque-Gageac, les jardins de Marqueyssac ainsi qu'une promenade en Gabarre.

Mme Cerveau décrit les deux appels d'offre : les deux sociétés ont répondu à toutes les demandes pour convenir au cahier des charges. Seule une société précise le nom du centre d'accueil, l'autre offre restant vague sur ce point (centre d'accueil ou hôtel).

Mme Darribeau demande si justement ce centre nommé est assez proche des visites comme l'avait demandé le professeur.

Mme Castay répond qu'il se trouve à 30 minutes des visites. Elle rajoute que les deux prestations ne sont pas si semblables, car si l'un des deux prestataires respectait le fait d'avoir 2 guides par bus, l'autre ne l'avait pas écrit.

Mme Cerveau répond que les prestataires ont tous les deux signés le cahier des clauses particulières fournis par le collège et qu'ils s'engagent donc à respecter toutes les demandes. De plus, les prestataires lui ont fait une confirmation téléphonique supplémentaire.

Mme Bellinghery interrompt les débats techniques en interrogeant sur les raisons pédagogiques de ce projet et en demandant quelle évaluation pédagogique de ce voyage est envisagée afin de valoriser le projet.



M. Martinez, Vice-Président du Conseil départemental des Landes, remarque qu'il n'est pas à l'ordre du jour de ce Conseil d'administration, de discuter de l'aspect pédagogique.

Mme Bellinghery explique qu'il est dans son rôle de premier responsable de la pédagogie, de poser des questions pour valoriser le projet. Son intention est de fait mal interprétée.

Il explique également que seuls les écrits comptent en cas de recours juridique, concernant les précisions téléphoniques apportées à Mme Cerveau en dehors des offres formulées par écrit.

Mme Cerveau répond que c'est en effet le cas, les prestataires ont signé le cahier des clauses particulières et s'engagent donc à le respecter.

M. Moulat, Professeur, demande alors : pourquoi la commission d'appel d'offre n'a pas été programmée en amont de ce CA, afin de réserver le temps d'étude des offres à cette commission ?

Mme Cerveau répond que le délai était trop court pour convoquer les membres de cette commission ou bien cela faisait reculer la date de ce CA et bloquait pour la mise en paiement des familles, le voyage se faisant au mois de mai. Elle précise avoir spécifié dès le début que le délai d'organisation de ce voyage était trop court et avoir accepté devant l'insistance des professeurs. En revanche elle insiste sur le fait qu'à l'avenir, les voyages s'organiseront sur une période beaucoup plus longue afin de permettre à chaque étape de se faire dans de bonnes conditions.

Mme Cuzacq, parent d'élèves, dit que les parents ne peuvent pas valider le choix du voyageur ce jour dans la mesure où ils n'ont rien reçu en amont, qu'il aurait fallu faire un document récapitulatif avec l'appel d'offre et les réponses.

Mme Darribeau rajoute que ce tableau comparatif des deux prestataires était nécessaire pour pouvoir éviter le débat financier que souligne Mme Bellinghery.

Mme Castay, se désole de voir que cet appel d'offre demande autant de débat. Elle rappelle que l'un des deux prestataires ne parlait pas des régimes alimentaires spécifiques demandés dans le cahier des charges et que, de ce fait, les deux offres ne pouvaient pas être mises sur un même niveau sur le critère de la qualité des prestations.

Le critère du transport est le même pour les deux prestataires.

Des deux prestataires, c'est la société VGEL qui propose le plus petit prix.

En conclusion, c'est l'offre de la société VGEL qui sera acceptée avec un coût total de 26 910 €.

L'Amicale des élèves du Cap fait un don de 30 € par élève.

La part famille sera de 198 € avec possibilité de mettre en place un échéancier de 3 x 66 € .

Mme Granet, parent d'élève, demande à Mme Castay si elle est satisfaite de la qualité des prestations de l'offre retenue et si elle correspond à ses attentes.

Mme Castay répond que oui.

Mme Cerveau complète en indiquant que le projet impliquera 8 accompagnateurs pour une part accompagnateurs de 1824.41 €. La part accompagnateur doit obligatoirement être pris en charge par les fonds propres du collège ou par les crédits d'état.



Mme Duprat remarque qu'elle espère que les professeurs accompagnateurs ont les compétences nécessaires.

Mme Castay répond que ce seront des guides qui feront les visites, et compare avec le voyage en Italie cité en début de CA, précisant que pour ce dernier, c'est Mme Castagnède elle-même qui faisait le guide dans les villes et musées visités. Mme Castay précise qu'il n'y a aura pas de problèmes de compétences en réponse à la question de Mme Duprat.

Mme Granet prend la parole pour un aparté sur un précédent Conseil d'Administration durant lequel Mme Castagnède, comme Mme Castay aujourd'hui, avait présenté un projet de séjour en Italie : Mme Castagnède avait détaillé l'aspect pédagogique du voyage de façon remarquable et y avait mis toute sa personne.

Mme Bellinghery ne comprend pas cette intervention. Ce à quoi Mme Granet répond qu'elle n'a pas compris la sienne qui semblait mettre en doute le travail pédagogique de la présentation du projet en Dordogne.

Mme Bellinghery demande à Mme Granet d'oublier sa remarque puisque le dialogue ne semble pas possible.

Mme Cerveau fait remarquer que la part des accompagnateurs doit obligatoirement être prise en charge par le collège et ne peut pas être prise sur la dotation globale de fonctionnement.

En 2023, trois voyages sont prévus. La part accompagnateur s'élève à 1920 € pour l'échange en Espagne, 1830 € pour le voyage en Dordogne et est estimée à environ 2600 € pour le projet sportif en septembre. Soit un total pour 2023 d'environ 6400 €.

Sur les comptes, le collège dispose de 6139 € d'un remboursement de voyage annulé en 2020 à cause des conditions sanitaires et de prêt de 7000 € de reliquats de crédit d'état permettant de pouvoir financer la part accompagnateur des 3 voyages prévus en 2023. Mais il faudra se pencher sur le sujet l'an prochain car les fonds diminuent. Le montant du crédit d'état reçu en juin n'est pas connu à l'avance et était du 0€ l'année dernière.

Contrat avec le prestataire VGEL est soumis au vote.

Vote : contre : 0 abstention : 0 pour :21

Mme Kennel, Parent d'élève, dit que la FCPE fera un don pour ce voyage pour faire baisser la part des familles. Elle reviendra vers la gestionnaire pour cela.

Mme Cerveau répond qu'il y aura alors un nouveau vote pour les dons et la part famille avec une réactualisation du montant, les familles seront alors remboursées du trop-perçu.

Mme Hirigoyen demande combien de familles avaient accepté le projet.

Mme Castay répond que sur les 110 élèves, 109 avaient répondu positivement. On compte 2 nouveaux arrivants au collège ces derniers jours.

Le premier paiement devra avoir lieu pour mi-mars, puis mi-avril et mi-mai. Le voyage est prévu du 24 au 26 mai 2023.

Mme Cerveau rappelle le calendrier très serré et s'inquiète d'avoir tous les paiements en temps et en heure : il faudra certainement prendre du temps pour relancer les familles qui ne seront pas à jour.

Mme Salomon demande si on ne peut pas rapprocher le dernier paiement en début de mois de mai.



Mme Cerveau répond qu'on ne peut pas faire cela sans prendre le risque de mettre les familles en difficulté. En effet, la majorité des personnes ont un salaire par mois et cela entraînerait deux paiements sur le même salaire.

La part famille fixée à 198 € avec possibilité de mettre en place un échancier pour un paiement en 3 x 66 €

Mme la Gestionnaire est autorisée à encaisser lesdites participations

Mme la Principale est autorisée à signer les bons de commande et contrats afférents au voyage

Mme la Principale est autorisée à percevoir les éventuels dons de l'amicale des élèves et de la FCPE

Vote :

Présents : 22	Votants : 21	Abstention : 0
Pour : 21	Contre : 0	Blancs ou nuls : 0

Acte administratif n°20

8. Voyage Sportif

Mme Cerveau explique que l'appel d'offre devait être débattu en CA ce soir aussi, mais compte tenu de l'heure avancée et à la demande de plusieurs enseignants et parents qui souhaitent que le sujet soit étudié en commission d'appel d'offre, il ne sera pas présenté.

Le choix se fera donc en commission d'appel d'offre dans une date proche. L'échancier pour ce voyage débutera dans deux mois, avec un paiement en trois fois fin avril, fin mai et fin juin. Le voyage se déroulera en septembre 2023.

Le résultat sera présenté au prochain Conseil d'Administration prévu le 21 mars 2023 et la part famille pourra être votée à ce moment-là.

9. Questions diverses

Question parents d'élèves :

Remplacement des professeurs absents

Mme Kennel se fait porte-parole de certains parents de 4² puis 3¹/3² et 6⁴ au sujet de la longue absence de Mme Broutin, professeure d'anglais et de son non-remplacement.

Comment se fait-il que ce professeur n'a pas été remplacé ?

Peut-on en tant que parent aider l'établissement dans ses démarches ou demandes de remplacement ?

Mme Bellinghery répond qu'elle a répondu individuellement à plus de 50 messages. Elle explique le système de remplacement via la plateforme académique dédiée. Les remplacements ne peuvent être demandés si



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Cap de Gascogne



4 rue d'Espagne
40500 Saint-Sever
05.58.76.04.27

l'arrêt est inférieur à 2 semaines. Mme Bellinghery indique que tous les arrêts de Mme Broutin étaient systématiquement inférieurs à une durée de deux semaines.

Elle avait réussi à trouver une personne capable d'enseigner l'anglais mais celle-ci était trop âgée. Le CV que le rectorat lui a envoyé était caduque.

Raphaël Lonné, élève, dit que le professeur est revenu mais que dès son retour, d'autres absences ultérieures étaient indiquées sur Pronote. Mme Bellinghery répond que Mme Broutin avait une absence programmée à l'avance pour passer les concours de l'agrégation, et qu'elle est tombée malade entre temps. Elle rappelle que les remplacements pour des absences perlées sont impossibles en deçà de deux semaines.

Mme Neury précise aux parents qu'ils peuvent faire remonter leur plainte à la direction académique pour faire avancer les choses.

Mme Kennel indique qu'elle a contacté la FCPE, qui lui a conseillé de faire une démarche en parallèle de l'administration via une plateforme ou un site internet, et de la transmettre à Mme Bellinghery qui pourrait faire suivre auprès de l'Académie. Mme Bellinghery ne connaît pas cette procédure.

Mme Esteffe, CPE, explique que le problème reste entier avec le professeur de technologie qui n'est toujours pas remplacé.

Mme Dixmier Pronnier demande si les élèves de 6^{ème} sont plus impactés que les autres par les absences des professeurs.

Mme Esteffe répond qu'en effet, il semble que ce soient les élèves de 6e4 les plus touchés par ces non remplacements car les deux professeures dont on vient d'aborder les absences enseignent dans cette classe.

La séance est levée à 20h15.



Annexe 1

ETABLISSEMENT : COLLEGE CAP DE GASCOGNE - ST SEVER

RENTREE 2023																
Codes disciplines TRM	DISCIPLINES TRM	Etat des postes TITULAIRES définitifs			Ventilation Besoins horaires	CREATIONS / SUPPRESSIONS		Nouveau Total Postes dté	Moyens prov					HP	HSA Enseignants	TOTAL DGH
		Postes	ORS	Heures		Postes	Heures		T.P.	Décharges (ARA)	BMP	CSR	C.S.D			
L0201	LETTRES CLASSIQUES	1	18,0	18,0	19,00		0,0	18,0						18,0	1,00	19,0
			15,0	0,0			0,0									
L0202	LETTRES MODERNES	3	18,0	54,0	58,00		0,0	54,0						54,0	4,00	58,0
			15,0	0,0			0,0									
L0421	ALLEMAND		18,0	0,0	0,00		0,0	0,0						0,0	0,00	0,0
			15,0	0,0			0,0									
L0422	ANGLAIS	3	18,0	54,0	54,00		0,0	54,0						54,0	0,00	54,0
			15,0	0,0			0,0									
L0426	ESPAGNOL	2	18,0	36,0	39,00		0,0	36,0						36,0	3,00	39,0
			15,0	0,0			0,0									
L0451	ALLEMAND LETT	1	18,0	18,0	19,00		0,0	18,0						18,0	1,00	19,0
			15,0	0,0			0,0									
L1000	HIST/GEO	3	18,0	54,0	57,50		0,0	54,0						54,0	3,50	57,5
			15,0	0,0			0,0									
L1300	MATHS	4	18,0	72,0	79,00		0,0	72,0						72,0	7,00	79,0
			15,0	0,0			0,0									
L1400	TECHNO	1	18,0	18,0	20,00		0,0	18,0						18,0	2,00	20,0
			15,0	0,0			0,0									
L1500	PHYSIQUE / CHIMIE	1	18,0	18,0	27,00		0,0	18,0				6,00		24,0	3,00	27,0
			15,0	0,0			0,0									
L1800	SVT	2	18,0	36,0	34,00		0,0	36,0						36,0	-2,00	34,0
			15,0	0,0			0,0									
L1700	MUSIQUE	1	18,0	18,0	19,00		0,0	18,0						18,0	4,00	19,0
			15,0	0,0			0,0									
L1800	ARTS PLASTIQUES	1	18,0	18,0	18,00		0,0	18,0						18,0	0,00	18,0
			15,0	0,0			0,0									
C0071	ES1 SPE (ens ref)	1	21,0	21,0	21,00		0,0	21,0						21,0	0,00	21,0
			18,0	0,0			0,0	0,0						0,0	0,00	0,0
			15,0	0,0			0,0									
G0176	ULIS TFC	1	21,0	21,0	21,00		0,0	21,0						21,0	0,00	21,0
			18,0	0,0			0,0									
			15,0	0,0			0,0									
L1900	EPS	3	20,0	60,0	65,00		0,0	60,0						60,0	5,00	65,0
			17,0	0,0			0,0									
	NORVEGIEN		0,0	0,0			0,0	0,0						0,0	0,00	0,0
TOTAL				513,0	550,50	0,0	0,0	513,0	0,0	0,0	0,0	6,0	0,0	519,0	31,50	550,5

D.G.H. 550,50

HP 519,0

HSA 31,5 5,72%

les CE	Renseigner :	la ventilation des besoins horaires souhaitée par discipline (la colonne F) pour la rentrée 2023
		les créations ou suppressions envisagées (colonne H) pour la rentrée 2023 : - si création de poste : renseigner (+ 1) (attention sur ligne ORS 18) - si suppression d'un poste : renseigner (-1) (attention sur ligne ORS 18 OU 15 selon le professeur affecté par la Mesure de carte scolaire)
		Les temps partiel (colonne L) et les décharges (Colonne M) en les faisant précéder du signe - (moins) pour la rentrée 2023
		les BMP souhaités pour la rentrée 2023 (colonne N)
		les compléments de service reçu (Colonne O) : CSR
		les compléments de service donnés (Colonne P) : pour le CSD, les horaires doivent être précédés du signe moins



Annexe 2

Rentrée scolaire 2023

Etablissement : CLG CAP DE GASCOGNE - ST SEVER 0400038Z

Classes	6e	5e	4e	3e	total	ULIS	6 Seg	5 Seg	4 Seg	3 Seg	Total Segpa
Effectifs	120,0	118,0	108,0	103,0	445,0	13,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divisions	5,0	4,0	4,0	4,0	17,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
E/D	24,0	29,0	26,5	25,8	26,2		####	####	####	####	####
Français	Horaire 22,5	4,5 18,0	4,5 18,0	4 16,0	74,5		4,5 0,0	4,5 0,0	4,5 0,0	4,0 0,0	0,0
Hist - Geo - Enseignement Moral et Civique	Horaires Hres	3 15,0	3 12,0	3 12,0	3,5 14,0	53,0	3,0 0,0	3,0 0,0	3,0 0,0	2,0 0,0	0,0
FORFAIT LV1	Horaire Gr. Hres	4 5,0 20,0	3 4,0 12,0	3 4,0 12,0	3 4,0 12,0	56,0	4,0 0,0 0,0	3,0 0,0 0,0	3,0 0,0 0,0	3,0 0,0 0,0	0,0
FORFAIT LV2	Horaire Gr. Hres		2,5 5,0 12,5	2,5 5,0 12,5	2,5 4,0 10,0	35,0					
Maths	Horaire	4,5 22,5	3,5 14,0	3,5 14,0	3,5 14,0	64,5	4,5 0,0	3,5 0,0	3,5 0,0	3,5 0,0	0,0
S.V.T. / Technologie / Sciences Physiques (sciences et technologie en SEGPA)	Horaires	4 20,0				20,0	4,0 0,0	4,5 0,0	3,0 0,0	2,0 0,0	0,0
S.V.T.	Horaires		1,5 6,0	1,5 6,0	1,5 6,0	18,0					
Sc. Phys.	Horaires		1,5 6,0	1,5 6,0	1,5 6,0	18,0					
Technologie	Horaire		1,5 6,0	1,5 6,0	1,5 6,0	18,0					
Arts plastiques	Horaire	1 5,0	1 4,0	1 4,0	1 4,0	17,0	1,0 0,0	1,0 0,0	1,0 0,0	1,0 0,0	0,0
Ed Musicale	Horaire	1 5,0	1 4,0	1 4,0	1 4,0	17,0	1,0 0,0	1,0 0,0	1,0 0,0	1,0 0,0	0,0
E.P.S.	Horaire	4 20,0	3 12,0	3 12,0	3 12,0	56,0	4,0 0,0	3,0 0,0	3,0 0,0	3,0 0,0	0,0
chad/cham	Gr. Horaire	0 1,0 0,0	0 1,0 0,0	0 1,0 0,0	0 1,0 0,0	0,0					
Dotation Horaire de complément	Horaires Hres	3,00 15,00	3,0 12,00	3,0 12,00	3,0 12,00	51,0					
découverte professionnelle.	Horaire								6,0 0,0	12,0 0,0	0,0
modules aides spécifiques SEGPA	Horaire							2,5 0,0			0,0
autres dispositifs	atelier relais (18/21h) ref handicap PE (BAUDRY) ULIS (18/21h) poste vacant EIP (forfait 21h devant élèves)					0,0 21,0 21,0 0,0					
TOTAL		145,00	118,50	118,50	116,00	540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

540,00

0,0

ARE	DGH FINALE	540,00	12,0	2,0	H/E	H/E sans ULIS
forfait UNSS (=nb titulaires*3h)	9	554,00			1,21	1,20
vaisselle (= titulaire svt/chi phy > 8h)	3					
Total	12					
chorale	2					